VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_526

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 13 avril 2026 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu les arrêtés portant délégation de fonctions en date du 2 avril 2026 et délégation de signature à M. MEDILI, Adjoint au Maire, en date du 5 mai 2026 ;
- Vu le marché 2024240336 pour le Lot 1: Fourniture et transport d'agrégats de construction des voiries communales avec la société SABLIERE DU BUECH notifié le 13/11/2024 pour une durée de 2 ans ;
- Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant les avenants de faible montant ;
- Vu la demande de la direction voirie exprimant le besoins d'effectuer une augmentation du montant maximum du marché ;
- Considérant qu'il convient d'augmenter de 14 00,00 € HT le montant maximum de la période en cours, portant celui-ci de 140 000,00 € HT à 154 000,00 € HT ;
- Considérant que cette modification, représentant une augmentation de 10 % du montant maximum de la période en cours, doit être actée par voie d'avenant ;

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant n°1 n° 2024240336 pour le Lot 1: Fourniture et transport d'agrégats de construction des voiries communales avec la société SABLIERE DU BUECH

Modifications introduites par le présent avenant :

Le montant maximum pour la période en cours est augmenté de 14 000 HT €.

Nouveau montant du marché public :

Période	Maximum HT annuel
1	154 000,00 €

% d'écart introduit par l'avenant: +10% de la période en cours

ARTICLE 2 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général Adjoint des services administratifs est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 19 OCT 2026
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_526**
Objet :	**Avenant n?1 march? n?2024240336 pour le lot 1 : Fourniture et transport d'agr?gats de construction des voiries communales avec la soci?t? SABLIERE DU BUECH**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261015-D2026_10_526-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	981 o
Nom métier : 005-210500617-20261015-D2026_10_526-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	74.7 Ko
Nom original : D_19923.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261015-D2026_10_526-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2026 à 10h51min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2026 à 10h51min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2026 à 10h51min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2026 à 10h51min21s	Reçu par le MI le 2026-10-19